



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21 mars 2026

Présents : David AUZAS, Sienne CARPENTIER, Aurélie CHALABREYSSE, Christian DOIZE, Fabrice DOIZE, Benoit DUHEM, Julien GAILLARD, Sandrine GENEST, Elodie HILAIRE, Justine LAFFONT, Estelle LIOGIER, Vanessa MAISONNEUVE, Christelle PEIS, Corinne RIEUSSET, Jean-Luc SORIA, René SOULERIN, Colette SUCHET, Dorian THOULOZE.

Excusés : Roland CHAMBON (pouvoir à Corinne RIEUSSET).

Absents :

Président de séance : Sandrine GENEST

Secrétaire de séance : Benoit DUHEM

En début de séance, Madame le maire propose Monsieur Benoit DUHEM comme secrétaire de séance, ceci est voté à l'unanimité favorable

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation de la convocation en urgence
2. Élection du maire
3. Détermination du nombre d'adjoints et conseillers délégués
4. Élection des adjoints
5. Charte de l'élu local
6. Délégation du conseil municipal au maire
7. Indemnités de fonction des élus

Début de la Séance à 9h00

1. APPROBATION DE LA CONVOCATION EN URGENCE

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que la démission de Monsieur Michel PIALAT est intervenue entre l'envoi de la convocation initiale et la tenue du Conseil municipal d'installation.

Conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales imposant un délai de convocation de trois jours francs, cette situation a entraîné la désignation d'une nouvelle élue, qui n'a pas pu être convoquée dans les délais réglementaires. Par ailleurs, la tenue du conseil municipal d'installation étant légalement obligatoire avant le dimanche 20 mars, la commune ne disposait pas d'autre alternative.

En conséquence, Madame le Maire a décidé de recourir à une procédure de convocation en urgence, avec un délai réduit à un jour franc.

La démission ayant été reçue le 18 mars, la convocation en urgence a été adressée le 19 mars afin de permettre la tenue du conseil municipal le 21 mars.

Le conseil municipal, invité à se prononcer en début de séance sur ce caractère d'urgence, **approuve à l'unanimité la convocation selon cette procédure dérogatoire.**

2. INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Intervention de Madame Colette SUCHET, doyenne du conseil municipal, assurant la présidence de la séance d'installation et de l'élection du maire.

" Colette Suchet , doyenne de cette assemblée , a pris la parole en saluant les élus et collègues et en évoquant une volonté de paix et de rassemblement pour que le présent de Lachapelle s'écrive dans la fraternité des Hommes et des générations . Un engagement collectif afin de permettre de se placer sur la voie du bien commun pour que rayonne encore et toujours plus notre village ».

À l'issue de son propos introductif, Madame la Présidente rappelle les modalités de l'élection du maire et invite l'assemblée à présenter les candidatures.

Monsieur René SOULERIN au nom du groupe majoritaire, propose la candidature de Madame Sandrine GENEST.

Madame la Présidente procède ensuite à la désignation des assesseurs :

- Madame Vanessa MAISONNEUVE est désignée assesseure,
- Madame la Présidente invite le groupe d'opposition à désigner un assesseur ; Madame Aurélie CHALABREYSSE est proposée.

Il est procédé à l'élection du maire à bulletin secret.

Après appel nominal et dépouillement :

- Nombre de votants : 19
- Bulletins blancs : 3
- Suffrages exprimés : 16

A obtenu :

- Madame Sandrine GENEST : 16 voix

Madame Sandrine GENEST est proclamée maire à la majorité absolue.

Ensuite Madame Colette SUCHET, la Présidente a remis l'écharpe de Maire à Mme Sandrine Genest pour un nouvelle mandature.

Discours d'installation de Madame le Maire

"Mesdames, Messieurs, Chers habitants, Chers collègues élus,

C'est avec une grande émotion, mais aussi une profonde fierté, que je m'adresse à vous aujourd'hui à l'occasion de cette installation du conseil municipal pour ce second mandat que vous venez de nous confier.

Je tiens tout d'abord à vous remercier sincèrement. Par votre mobilisation remarquable et votre forte participation. Les chapelludes et Chapelluds ont envoyé un message clair : celui d'un attachement profond à la vie démocratique de notre commune et à son avenir. Cette belle élection est avant tout la leur.

Je veux également adresser mes plus chaleureuses félicitations à l'ensemble des colistiers, élus comme non élus. Une campagne électorale est toujours une aventure collective, faite d'engagement, de convictions et de rencontres. La nôtre a été menée avec respect, avec sérénité, et surtout avec une volonté constante de proposer, de construire et de rassembler. Nous avons fait le choix d'une campagne positive, tournée vers l'avenir, et je crois que cela a su trouver un écho auprès des habitants.

Je souhaite aussi prendre un moment pour remercier très sincèrement l'ensemble des agents communaux. Leur engagement quotidien, souvent discret mais essentiel, permet à notre commune de fonctionner, d'avancer et de répondre aux besoins de chacun. Ils sont une force précieuse pour notre collectivité.

J'adresse également une pensée toute particulière à nos secrétaires, qui ont été en première ligne, notamment durant cette période électorale. Leur professionnalisme, leur disponibilité et leur sens du service public méritent d'être salués avec respect et reconnaissance.

Ce second mandat nous honore, mais il nous oblige aussi. Il nous engage à poursuivre le travail engagé, à aller plus loin encore, et à être à la hauteur de la confiance que les chapelluds ont renouvelée. Nous continuerons à agir avec la même exigence, la même proximité et la même transparence.

Notre ambition pour la commune est claire : continuer à améliorer le cadre de vie, renforcer la solidarité, soutenir le dynamisme local et préparer l'avenir avec lucidité et détermination. Nous voulons une commune vivante, attractive, solidaire et durable. Une commune où chacun trouve sa place.

Je sais pouvoir compter sur une équipe engagée, compétente et profondément attachée à l'intérêt général. Ensemble, avec vous, nous écrirons la suite de cette belle histoire communale.

Enfin, je veux redire que notre porte restera toujours ouverte. Le dialogue, l'écoute et la participation des habitants seront au cœur de notre action. Car c'est ensemble que nous ferons réussir notre commune.

Je vous remercie de votre confiance.

Et au travail, pour les années à venir.

Vive la République, Vive notre commune".

3. DÉTERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS ET CONSEILLERS DÉLÉGUÉS

Madame le Maire rappelle que le nombre d'adjoints est limité à 30 % de l'effectif légal du conseil municipal (soit 5 maximum) et qu'il est possible de désigner des conseillers délégués

Elle propose :

- la création de 4 postes d'adjoints,
- la création de 5 postes de conseillers municipaux délégués (précision étant faite que les 5 conseillers municipaux délégués seront désignés par arrêté du maire)

Cette décision rentrera en vigueur suite au vote des élections des adjoints.

Résultat du vote :

- 16 Pour, 3 abstentions (Madame Corinne RIEUSSET, Monsieur Roland CHAMBON, Madame Aurélie CHALABREYSSE),
- Adopté à la majorité

En l'absence de la tête de liste d'opposition, Madame le Maire demande aux conseillères de l'opposition si elles veulent prendre la parole.

Madame Corinne RIEUSSET indique qu'elle aurait souhaité disposer de documents de travail joints à la convocation afin de pouvoir préparer la séance dans des conditions de transparence satisfaisantes. En tant que nouvelle élue, cela l'a beaucoup gênée, qu'elle était là pour apprendre précisant que c'était un peu flou tout ça pour elle. Madame le Maire répond que la séance d'installation obéit à un cadre strictement réglementaire, dont les dispositions sont prévues par le Code général des collectivités territoriales. Elle précise toutefois que, pour les prochaines réunions du conseil municipal nécessitant des éléments préparatoires, les documents de travail seront transmis en amont avec la convocation.

4. ÉLECTION DES 4 ADJOINTS

Madame le Maire propose la liste 1er Monsieur René SOULERIN , 2e Madame Elodie HILAIRE, 3e Monsieur Christian DOIZE, 4e Madame Colette SUCHET. Elle demande s'il existe une autre liste de candidats présentée par le groupe d'opposition. Aucune candidature n'est proposée.

Après la désignation des assesseurs, Mesdames Vanessa MAISONNEUVE et Aurélie CHALABREYSSE, et à l'issue de l'appel nominal des conseillers municipaux, il est procédé au vote à bulletin secret.

Résultats du scrutin :

- Nombre de votants : 19
- Bulletins blancs : 2
- Bulletins nuls : 1
- Suffrages exprimés : 16

La liste est élue à la majorité.

Sont proclamés adjoints :

- 1er adjoint : Monsieur René SOULERIN
 - 2e adjointe : Madame Élodie HILAIRE
 - 3e adjoint : Monsieur Christian DOIZE
 - 4e adjointe : Madame Colette SUCHET
-

5. CHARTE DE L'ÉLU LOCAL

La charte de l' élu local est remise et lu à l' ensemble des conseillers municipaux.

Résultat du vote : Adoptée à l'unanimité.

6. DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Le conseil municipal examine la délibération relative aux délégations consenties au maire.

Résultat du vote :

- 16 voix pour
- 3 abstentions (Madame Corinne RIEUSSET, Monsieur Roland CHAMBON, Madame Aurélie CHALABREYSSE)

Adoptée à la majorité.

Madame Aurélie CHALABREYSSE, nouvellement élue, sollicite le bénéfice d'une formation dans le cadre de l'exercice de son mandat.

Madame le Maire donne une suite favorable à cette demande et rappelle l'importance de la formation tout au long du

mandat. Elle l'invite à se rapprocher du secrétariat de mairie, qui pourra lui transmettre les informations et orientations nécessaires afin d'identifier des formations adaptées à ses besoins.

7. INDEMNITÉS DE FONCTION DES ÉLUS

Madame le Maire présente le tableau des indemnités de fonction.

Elle rappelle que, pour une commune dont la population est comprise entre 1 000 et 3 499 habitants, les taux maximaux, selon le référentiel en vigueur au 1er octobre 2026, sont fixés à **55,70 % pour le maire** et **21,38 % pour 5 adjoints**.

Afin de permettre l'attribution d'une indemnité aux conseillers municipaux délégués, Madame le Maire propose d'abaisser ces taux à **50 % pour le maire** et **20,65 % pour chacun des quatre adjoints**, et de fixer une indemnité de **6 %** pour les conseillers municipaux délégués.

Elle précise que cette répartition est conforme à la réglementation, dès lors que le montant global des indemnités allouées respecte l'enveloppe maximale applicable à la strate démographique de la commune.

Le conseil municipal est invité à se prononcer.

Résultat du vote :

- 16 voix pour
- 3 abstentions (Madame Corinne RIEUSSET, Monsieur Roland CHAMBON, Madame Aurélie CHALABREYSSE)

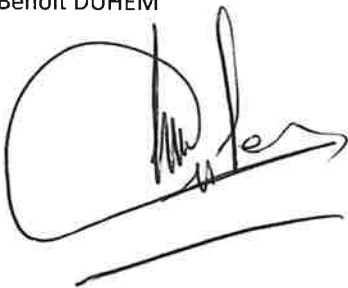
Adopté à la majorité.

CLÔTURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11h

A Lachapelle-sous-Aubenas, approuvé au Conseil Municipal le 14 avril 2026.

La secrétaire de Séance
Benoit DUHEM



Le Maire,
Sandrine GENEST

